

DIRECTION DU PERSONNEL MILITAIRE DE L'ARMÉE DE L'AIR.

ARRÊTÉ autorisant le changement d'armée d'un lieutenant de vaisseau sous contrat, rattaché au corps des officiers spécialisés de la marine, au profit du corps des officiers des bases de l'air en qualité d'officier sous contrat.

Du 9 août 2007

NOR D E F L 0 7 5 2 2 2 6 A

Référence de publication : BOC N°28 du 13 novembre 2007, texte 41.

Un lieutenant de vaisseau sous contrat rattaché au corps des officiers spécialisés de la marine pourra, en 2007, être admis dans le corps des officiers des bases de l'air en qualité d'officier sous contrat.

Pour le ministre de la défense et par délégation :

*L'administrateur civil,
adjoint à la sous-directrice des bureaux des cabinets,*

Pierre LAUGEAY.